



#### FICHE 1 - Etat civil

Tous les actes d'état civil conservés aux Archives nationales d'outre-mer sont numérisés et disponibles sur le site Internet des ANOM :

## http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/

Si vous n'avez pas trouvé l'acte recherché, voici quelques éléments d'orientation :

#### Algérie

Les collections de registres de l'état civil, y compris les registres matrices, sont demeurées en Algérie : s'adresser aux mairies et aux tribunaux d'instance. Voir le site Internet du ministère de l'Intérieur algérien :

http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/component/annuaires/annuairecommunes.html ou http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/mes-d%C3%A9marches-administratives.html

Les microfilms de l'état civil de moins de 100 ans sont conservés par le ministère des Affaires étrangères, Service central d'état civil, 44941 Nantes cedex 09 courrier.scec@diplomatie.gouv.fr <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\_SCEC\_usagers\_cle0152ba.pdf">https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\_SCEC\_usagers\_cle0152ba.pdf</a> <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427</a>

#### <u>Départements d'outre-mer</u> (DOM)

Si les documents que vous recherchez sont plus récents que ceux qui sont conservés aux Archives nationales d'outre-mer : adressez-vous à la mairie des lieux de naissance, mariage ou décès, ou aux Archives départementales. Voir l'annuaire des Archives départementales sur le site internet France Archives : <a href="https://francearchives.fr/fr/services?es\_level=level-D">https://francearchives.fr/fr/services?es\_level=level-D</a>

#### **Territoires devenus indépendants** (hors Algérie)

Pour des documents de l'état civil des populations locales, s'adresser aux mairies des lieux de naissance, mariage ou décès, dans les pays concernés.

Si les documents relatifs aux Français et Européens que vous recherchez sont plus récents que ceux qui sont conservés aux Archives nationales d'outre-mer, adressez-vous au ministère des Affaires étrangères, service central d'état civil, 44941 Nantes cedex 09 <a href="mailto:courrier.scec@diplomatie.gouv.fr">courrier.scec@diplomatie.gouv.fr</a> - page Internet <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/site-de-nantes/">https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/site-de-nantes/</a>

### État civil des protectorats français (Maroc, Tunisie, Liban, Syrie)

Pour des documents de **moins de 100 ans :** ministère des Affaires étrangères, service central d'état civil, 44941 Nantes cedex 09 <u>courrier.scec@diplomatie.gouv.fr</u> - <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/site-de-nantes/">https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/site-de-nantes/</a>

Pour des documents de **plus de 100 ans :** ministère des Affaires étrangères, direction des Archives 3 rue Suzanne Masson 93126 La Courneuve cedex - <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/site-de-paris-la-courneuve/">https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/site-de-paris-la-courneuve/</a>





#### FICHE 1 - Etat civil

# JE NE TROUVE PAS L'ACTE VOULU .... QUESTIONS-REPONSES

#### L'acte a plus de cent ans mais n'est pas conservé aux Anom

Les registres de certains territoires (Nouvelles-Hébrides, Cambodge, Dahomey, Côte française des Somalis) sont reliés en rassemblant plusieurs années : tous les actes doivent avoir plus de cent ans révolus sur l'ensemble du registre pour être versés par le Service central de l'état civil des Français nés à l'étranger (SCEC) aux ANOM.

#### Le SCEC m'informe que le registre a été versé aux ANOM, mais il n'est pas en ligne sur IREL

Les opérations de numérisation des registres, d'indexation et de contrôle sont en cours. Ils seront mis en ligne progressivement sur IREL.

#### Les registres d'état civil sont en ligne mais je ne trouve pas l'année voulue

Différents cas possibles : a) une commune peut avoir été rattachée à une autre commune à une date donnée, en fonction de l'histoire administrative locale : se renseigner sur l'histoire de celle-ci. Si malgré les recherches dans ladite commune vous ne trouvez pas l'acte voulu, contacter les ANOM; b) en cas de lacune dans les archives conservées par les ANOM, voir auprès des archives territoriales ou des autorités locales.

#### Le feuillet d'un registre est manquant

La numérisation d'une page d'un registre a été omise involontairement. Cette anomalie a échappé à nos contrôles. Signalez-la aux ANOM. Vous contribuerez ainsi à améliorer la qualité du site.

#### Recherche de tables annuelles et décennales

Si une table ne s'affiche pas correctement, afficher le registre puis atteindre la table dans celui-ci, soit en fin de registre s'il est tous actes soit à la fin de chaque type d'acte (naissance, mariage, décès). Une recherche de table tous actes est adaptée si les registres sont établis chronologiquement tous actes confondus.

# Algérie. Je ne trouve pas les actes de naissance du mois de février. Les actes ne commencent qu'au mois de juillet

Pour l'Algérie, les copies de registres peuvent contenir de nombreuses lacunes : un ou plusieurs types d'actes (naissances, mariages, décès) peuvent manquer sur une ou plusieurs années ou même sur une partie d'année seulement. Il y a plusieurs raisons : a) le support contenant la copie numérique des actes de plusieurs communes et plusieurs années n'atteint pas cent ans et est donc encore conservé au Service central de l'état civil (SCEC) à Nantes. b) le ministère des Affaires étrangères n'a pu copier le registre entre 1967 et 1972, alors contactez les autorités locales.

#### Algérie. Je ne retrouve pas l'acte de mon ancêtre né en 1886 en saisissant son nom dans le formulaire

Pour l'Algérie, le formulaire permet la recherche à partir d'un patronyme, de 1830 à 1904. A partir de 1905, l'indexation n'est plus nominative. Toutefois, des erreurs dans l'orthographe du patronyme ont pu se glisser et certains actes sont mal indexés. Dans ce cas, renouveler l'interrogation sous différentes orthographes (voire avec les premières lettres suivies du signe \*), sans le nom ou le prénom. Sinon à partir de la commune, du type d'acte et de l'année.

#### Algérie. J'ai repéré l'acte de naissance, mais il est masqué par une feuille blanche. Pourquoi ?

Les actes de naissance concernant les autochtones ont dû être occultés à la demande des autorités algériennes lors de la reproduction des registres sur microfilm par le ministère des Affaires étrangères entre 1967 et 1972.